



DU MARDI 8 FEVRIER 2022

Présents : Mmes CARRASCO, LOPEZ, MILLAN ;
MM BENARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LECARDONNEL, MEYER

Secrétaire de séance : Mme CARRASCO

Excusés : Mmes DUPREY, BOURDELLÈS

Pouvoirs : M LANDREIN donne pouvoir à M MEYER
Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à M BOCOGNANO
M DUCLOS donne pouvoir à M LAIGNEL
M ASSELINE donne pouvoir à M BENARD

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 janvier 2022 à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS

1. Autorisation de signer la convention d'utilisation du service de remplacement et missions temporaires du centre de gestion du Calvados

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion propose de signer une nouvelle convention pour avoir recours au service de Remplacement et Missions temporaires qu'il met à disposition des collectivités.

Il est rappelé que la mairie a déjà fait appel à ce service, aussi il est proposé au conseil municipal de signer cette convention afin de continuer à l'utiliser si nécessaire.

La convention proposée est d'une durée de 5 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2026).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition et autorise M le Maire à signer la convention.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

2. Autorisation de déléguer la mission de signalement des actes de violence ou de harcèlement au centre de gestion du Calvados

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement et sexisme. Suite à la parution du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020, les employeurs territoriaux doivent désormais mettre en place un dispositif de signalement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados propose d'accompagner les collectivités territoriales à mettre en place ce dispositif de signalement en déléguant cette mission au Centre de Gestion dont ils dépendent.

Le référent signalement a pour mission de recueillir, d'orienter et de communiquer les signalements effectués par l'agent. Il opère en toute indépendance selon les règles de confidentialité et de discrimination professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dispositif.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

3. Création d'un emploi en CDD d'adjoint technique

M le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel de catégorie C à temps complet du 01.02.2022 au 30.06.2022 afin de remplacer temporairement un agent parti à la retraite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer cet emploi au 01.02.2022 à temps complet et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés (12 voix)

INFORMATIONS

Compte rendu commission Bâtiment : les travaux de la garderie progressent suivant le calendrier initial, la première partie du gros œuvre doit se terminer fin février.

Information

- Ressources humaines : présentation du projet de délibération relative à la mise en place du RIFSEEP, des lignes directrices de gestion, de la gestion du temps et règlement des modalités de la journée de solidarité
- Finances : bilan de l'exercice 2021 et de préparation du budget 2022

Urbanisme

Dépôts de certificat d'urbanisme : 3 chemin des Hautes Sentes prolongé
 20 chemin du Pont Chalan
 14 chemin du Pont Chalan

Dépôts de déclaration préalable : 21 chemin Pré d'Oisy – rénovation cabanon et extension
 4 chemin du Ponchet – piscine
 7 chemin Constantin James – 2 abris de jardin

Dépôts de permis de construire : 60 route de Fontaine - extension

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55
Le prochain conseil aura lieu le mardi 15 mars 2022

La secrétaire de séance
Nathalie CARRASCO

Pour le Maire
Georges LAIGNEL

